



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R02-2023-064

PUBLIÉ LE 16 MARS 2023

Sommaire

SPIP /

R02-2023-03-09-00002 - ARRETE SUBDELEGATION 2023 ABARE (2 pages)

Page 3

SPIP

R02-2023-03-09-00002

ARRETE SUBDELEGATION 2023 ABARE



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté portant subdélégation de signature à M. Christian ABARE,
Adjoint à la directrice fonctionnelle du service pénitentiaire d'insertion et de probation de la
Martinique**

LA DIRECTRICE

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;

Vu le décret n° 82-630 du 21 juillet 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets sur les services de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment les articles 10, 70, 75 et 105 ;

Vu le décret n° 2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2022 nommant M. Jean-Christophe BOUVIER, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique, à compter du 23 août 2022 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2010 modifié portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2012 portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires du Ministère de la Justice et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R02-2022-08-23-00036 du 23 août 2022 portant délégation de signature à Mme Catherine GRIHAULT, directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation de la Martinique ;

Vu l'arrêté n° 5008205-52442 du 1^{er} février 2023 du garde des Sceaux, ministre de la justice nommant Monsieur Christian ABARE, adjoint à la directrice fonctionnelle du service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Martinique,

ARRÊTE

Article 1

Subdélégation est donnée à Monsieur Christian ABARE, adjoint à la directrice fonctionnelle du service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Martinique pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat pour le programme 107 "Administration Pénitentiaire" et pour les titres III Fonctionnement, V Investissement, VI Subvention.

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et des recettes et la signature des marchés relatifs au fonctionnement et à l'investissement.

Article 2

La secrétaire générale de la préfecture et la directrice fonctionnelle du service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Martinique sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au directeur régional des finances publiques de la Martinique, notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fort-de-France, le 9 mars 2023

La directrice,

Catherine GRIHAULT